

Bon de souscription de parts de capital Pour les personnes physiques

☐ Mme ☐ M. Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Lieu de Naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Courriel : _____

Numero de telephone : _____

☐ Declare vouloir devenir actionnaire de Massilia Sun System, Societe par actions simplifiee a capital variable. L'entree de tout nouveau societaire est soumise a une procedure d'agrement prevue par les statuts de la societe. Si ma demande est acceptee, j'integrerais l'une des categories de societaires definies par les statuts de la societe.

☐ Declare etre deja societaire et vouloir souscrire a nouveau au capital, en acquerant de nouvelles parts de la Societe.

Je souhaite souscrire a hauteur de

- ☐ un panneau photovolta que : 10 parts soit 500 €
- ☐ la compensation de ma consommation annuelle (~ 4500 kWh) : 15 parts soit 750 €
- ☐ _____ part(s) de 50 € soit : _____ € (en chiffre)

Reglement

- ☐ Par cheque a l'ordre de Massilia Sun System
- ☐ Virement au compte de la Banque postale

IBAN : **FR76 4255 9100 0008 0282 8381 214** ; BIC : **CCOPFRPPXXX**

(Pensez a indiquer votre Nom et Prénom dans le motif de paiement)

☐ J'accepte d'etre convoque(e) aux assemblees par courrier electronique, que Massilia Sun System ait recours a la transmission par voie electronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'execution des formalites de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote a distance et plus generalement d'etre destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de ma cooperative. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de Massilia Sun System : limiter les frais de gestion et economiser le papier.

☐ Je certifie avoir lu et compris le [Document d'Information Synthetique](http://massiliasunsystem.org/telechargements), disponible sur le site internet massiliasunsystem.org/telechargements.

Fait a : _____

Date : _____

Signature : _____

Merci de retourner ce formulaire complete et signe accompagne du reglement (si paiement par cheque), **d'une photocopie de la carte d'identite** (recto-verso) et **d'un justificatif de domicile** a :

Massilia Sun System (chez Marie-Laure Lambert) 73 La Canebiere 13001 Marseille

Courriel : contact@massiliasunsystem.org

Qui est MSS ? Quels sont ses objectifs ?

Massilia Sun System (MSS) est une entreprise citoyenne créée en novembre 2019 par un collectif marseillais enthousiaste, désireux de contribuer concrètement à la transition écologique. La société a pour objectif de produire et de promouvoir la production de l'énergie photovoltaïque en mettant à profit des lieux de la Métropole Aix-Marseille.

Comment fonctionne MSS ?

L'entreprise a pour forme juridique une Société par Actions Simplifiée. Elle est constituée de citoyens de la métropole Aix-Marseille, ainsi que d'acteurs locaux comme les collectivités ou les personnes morales propriétaires des sites de production. MSS loue des emplacements adaptés (toiture, parking...) pour y installer des panneaux photovoltaïques et produire de l'énergie électrique qui est vendue par le réseau ou auto-consommée.

Quel sont le modèle économique et la mission sociétale de MSS ?

MSS finance ses projets par son capital propre, ses emprunts et les subventions qui lui sont accordées. Soit l'énergie est vendue aux conditions d'un contrat privilégié et garanti sur la durée, soit l'énergie est auto-consommée par le propriétaire du bâtiment contre un loyer payé à MSS. Les deux systèmes permettent de générer des bénéfices qui pourront rémunérer de façon équilibrée les sociétaires, financer de nouveaux projets de production ainsi que les activités de sensibilisation des citoyens et de promotion de l'énergie solaire de MSS.

Comment participer et investir ?

Toute personne physique majeure, ou toute personne morale, peut investir en souscrivant une ou plusieurs actions, qui constituent des parts du capital. Le montant unitaire de la part est fixé à 50 euros et ne subit pas de variation due au marché. Le capital de MSS étant variable, il peut augmenter à tout moment par l'achat de nouvelles parts par un sociétaire.

Combien de temps doit-on garder ses parts de capital ?

Sauf dérogation accordée par le conseil de gestion de MSS, les parts de capital doivent être conservées au moins 5 années. Les projets de production d'énergie solaire sont de longue durée et exigent pour être menés à terme une stabilité financière de la société.

Comment devenir sociétaire ?

La souscription minimale est de 1 part de capital au prix de 50 €. La souscription se fait soit entièrement en ligne sur la [plateforme sécurisée CoopHub](https://massiliasunsystem.org) (lien disponible sur le site massiliasunsystem.org), soit en renvoyant le bon de souscription, daté et signé, à l'adresse indiquée au recto en joignant : une copie de carte d'identité (recto-verso), un justificatif de domicile et le règlement par chèque à l'ordre de Massilia Sun System (ou une preuve de virement sur le compte indiqué sur le bon).

Comment participer aux décisions ?

Chaque année tous les sociétaires sont conviés à une Assemblée Générale. À cette occasion, chaque sociétaire peut élire ses représentants au conseil de gestion et le cas échéant faire acte de candidature à la fonction d'administrateur, membre du conseil de gestion.

Chaque sociétaire a aussi l'opportunité de participer à la vie de la société par sa contribution à d'autres instances (commissions de travail ou groupe moteur).

Quels sont les risques ?

Bien que MSS souhaite s'établir durablement et de façon stable, la souscription aux parts de capital présente un risque financier, comme pour toute participation financière à une entreprise. La responsabilité du sociétaire demeure cependant limitée à son apport. Chaque sociétaire ne peut pas perdre plus que le montant de sa souscription.